Listen to this article

Tour Nr. 6 de juin.

La loi est toujours en vigueur pour les Juifs,

Le fait que les Juifs comme nation furent aveuglés jusqu’à la fin de l’âge de l’Evangile, par le rejet national de Christ (Rom. 11: 7, 25), et que Dieu déclare « qu’il n’a pas rejeté son peuple”, mais lui donnera de voir Christ comme la seule porte de l’espérance, d’une nouvelle vie rachetée par la sienne propre (Rom. 11 : 21, 27, 29) montre que l’alliance de la loi faite avec Israël lie toujours cette nation (Comp. Deut. 30: 1—9). De plus nous avons la preuve que l’alliance a toujours force de loi sur les Juifs en ce que pendant les siècles écoulés ils ont reçu les malédictions spécifiées par leur alliance. — Voy. Deut. 28: 15—67. Les vers. 49 à 53 décrivent le siège et la prise de Jérusalem par les Romains, etc. Les v. 64—67 décrivent la condition actuelle des Juifs (Es. 50:21). Comme nous montrons (Aurore tome II) l’Eternel a déclaré en Lév. 26 : 18—45, les « sept temps » symboliques ou 2520 ans d’assujettissement des Juifs

5 Juillet 1910

aux nations et leur délivrance en 1915; — leurs expériences actuelles furent donc prédites comme faisant partie de leur alliance.

Romains 7 : 6 n’est pas en désaccord avec cette explication — que l’Israélite qui voulait être uni à Christ devait mourir à l’alliance de Sa nation et que l’alliance de la loi n’est pas encore morte*. « Mais maintenant nous avons été dégagés de la loi étant morts à cette loi sous laquelle nous étions retenus, de sorte que nous servons dans un esprit nouveau* [avec notre pensée, notre volonté] *et non selon l’ancienne lettre.”*

Copyright © Association des Etudiants de la Bible

Qu’y avait-il de défectueux dans l’ancienne alliance? Etait-elle corrompue ou mauvaise? Parce qu’avant de recevoir la loi, les Israélites étaient — comme le reste du monde — morts dans leurs fautes et dans leurs péchés; et, étant déjà sous la sentence de mort, nous étions comme le reste, non reconnus de Dieu

Mais malgré cette sentence de mort sous laquelle nous demeurions avec le reste du monde, nous (Israélites) étions « vivants » avant que ne vînt l’alliance de la loi; parce que Dieu avait promis à notre père Abraham que, d’une façon ou d’une autre et à un moment donné, il bénirait sa semence et par elles toutes les familles de la terre. Ainsi, dans la promesse de Dieu à Abraham se trouvait la promesse d’une vie future pour tous bien avant l’alliance mosaïque; mais aussitôt que celle-ci apparut et eut requis de nous l’obéissance à ses commandements afin d’avoir la vie sauve; nous nous trouvâmes dans l’impossibilité de diriger nos pauvres corps déchus, malgré notre désir de le faire. Et au fur et à mesure que le péché se développait, nous mourrions, nos espérances de vie expiraient, parce que nous ne pouvions pas garder la loi. Je parle ici comme représentant la nation tout entière. Nous trouvons donc que l’alliance de la loi qui promettait la vie à l’obéissant, nous condamnait réellement à mort, parce que nous ne pouvions pas souscrire à ses exigences.

Nous reconnaissons donc que l’alliance et la loi étaient bonnes en elles-mêmes, mais qu’elles ne nous étaient d’aucun secours, parce que nous étions des êtres déchus. Mais c’était le but de Dieu de nous montrer quels êtres imparfaits nous sommes en réalité; (v. 13) parce que la loi est adaptée à tous ceux qui sont en parfaite harmonie avec l’Esprit de Dieu —des êtres parfaits — et nous, les Israélites n’étions pas cela; nous étions et nous sommes, par nature, charnels et dépravés comme les autres. Et si nos cœurs sont droits, nous pouvons et nous voulons admettre que nous sommes incapables d’obéir à la loi parfaite de Dieu et que la perfection ne se trouve pas dans notre chair déchue même si dans notre esprit nous approuvons la loi de Dieu et désirons lui obéir avec joie.

Telle est la misérable condition dans laquelle nous nous trouvons, (v. 24) désirant obéir à la loi de Dieu, avoir sa faveur et la vie éternelle promise à ceux qui l’aiment et qui lui obéissent; et cependant incapables de le faire à cause de nos corps mortels, déchus et condamnés par la transgression d’Adam. O comment être délivrés de notre incapacité:? Nous ne pouvons obéir à la loi de Dieu et d’autre part

Dieu ne peut nous donner une loi imparfaite pouvant s’accommoder avec notre condition déchue. O misérable dilemme sans espoir !

Mais non, frères, il y a une espérance en Christ ! Non pas celle de pouvoir accomplir la loi — ni de faire ces choses commandées et d’avoir la vie par elles; ni l’espérance de sauver quelque chose du naufrage causé par la chute d’Adam et par Sa sentence. Toute espérance de ce côté-là doit être abandonnée. Voici donc, à mesure que nous réalisons que nous sommes morts à la loi, nous voyons que Christ mourut pour le péché d’Adam, qu’il paya sa dette, et ainsi le racheta et avec lui tous ceux qui étaient perdus par Sa désobéissance — juifs et nations, esclaves et libres, hommes et femmes. Et cela nous sauve, nous Juifs, parce que Christ était Juif « né sous la loi » afin qu’il pût racheter ceux qui étaient sous la loi (Gal. 4 :4, 5). Par conséquent, Dieu peut être juste et accepter tous ceux qui servent Sa loi dans leur esprit et leur volonté, et le seul obstacle à une obéissance parfaite est la faiblesse de notre chair déchue. — Ainsi raisonne Paul en Rom. ch. VII.

Béni soit Dieu pour son don inestimable — Christ — par lequel nous devenons héritiers des principales bénédictions de Dieu, membres du Médiateur de la nouvelle alliance (typifiée en Kétura la 3ème femme d’Abraham) par laquelle tous ceux qui voudront seront bénis par le rétablissement de toutes choses durant le Millénium. — Actes 3: 19—21.

Copyright © Association des Etudiants de la Bible